



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/640
17 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 94 de l'ordre du jour

AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE
DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER
LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME ET DES
LIBERTES FONDAMENTALES

Droit au développement

Note du Secrétaire général

En application de la résolution 44/62 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale un rapport sur les résultats de la Consultation globale sur la mise en oeuvre du droit au développement en tant que droit de l'homme (E/CN.4/1990/9/Rev.1), qui s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 8 au 12 janvier 1990.
